**PLAN DE PREVENTION DES NOYADES ET DEVELOPPEMENT DE L’AISANCE AQUATIQUE**

**Appel à projets 2022**

**Réf :** Note n°2022-DFT-01 du 14 février 2022 relative à la politique de l’Agence en faveur des projets sportifs territoriaux (PST) pour l’année 2022

1. **Contexte de l’appel à projets**

Le ministère de la Jeunesse, de l’Education Nationale et des Sports s’est mobilisé pour lutter contre les noyades en déployant diverses actions portées dans le cadre de son objet de la vie quotidienne (OVQ) intitulé « Prévenir les noyades et développer l’Aisance aquatique ».

Dans ce cadre, l’Agence Nationale du Sport mobilise des crédits pour le déploiement de ce plan en 2 volets :

* Le « J’Apprends à Nager »
* « L’Aisance Aquatique »
1. **Les bénéficiaires éligibles**

Les associations sportives, les collectivités territoriales ou leurs groupements, les associations et groupements d’intérêt public qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives.

1. **Les modalités de financement**

Au-delà de l’organisation, des licences, de l’encadrement du stage et de l’assurance, il sera possible de financer les transports des enfants sur le lieu du stage dans le cas des zones particulièrement éloignées des équipements aquatiques.

Afin de permettre un déploiement le plus large possible sur le territoire régional et également afin de respecter l’enveloppe disponible le nombre d’organisation de stages pourra être limité par structure.

1. **Description des dispositifs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **« J’Apprends A Nager »** | **« Aisance Aquatique »** |
| **Public Visé** | Enfants de 6-12 ans ne sachant pas nager et les adultes de plus de 45 ans ne sachant pas nager  | Enfants de 4-6 ans ne sachant pas nager |
| **Particularité public handicapé** | Enfants jusqu’à 18 ans | Enfants jusqu’à 18 ans |
| **Conditions pour les stages** |
| **Période éligible** | De 2022 jusqu’en juin 2023 | De 2022 jusqu’en juin 2023 |
| **Période organisation stages** | Pendant les temps extra-scolaires et périscolaires. Pas de restriction pour le public adulte. | Pendant les temps scolaire « classes bleues », périscolaire ou extra-scolaire « stages bleus » |
| **Durée d’un stage** | 10 séances environ de 30mn à 1h selon niveau et âge des enfants | 10 séances environ de 30mn à 1h selon niveau et âge des enfantsSauf adaptation au milieu scolaire « classes bleues » |
| **Formule d’organisation d’un stage** | Une séance par jour pendant 2 semaines / 2 séances par jour pendant une semaine / 1 séance ou 2 par week-end / 1 séance par semaine | Obligatoirement sous forme massée : Une séance par jour pendant 2 semaines consécutives / 2 séances par jour pendant une semaine ou pour les classes transplantées |
| **Conditions d’organisation** | Partenariat souhaité avec les collectivités territoriales et / ou les établissements scolaires spécialisés pour le public en situation de handicap. | Souhait d’une réunion préalable avec les parents. Fournir projet pédagogique et un emploi du temps prévisionnel. Déclaration Accueil Collectif de Mineur (ACM) ou agrément sortie scolaire. Avis préalable DASEN pour « classes bleues » |
| **Territoire** | Priorité Quartier Politique Ville (QPV) Zone Revitalisation Rurale (ZRR). Taux équipement de bassin de natation inférieur à moyenne nationale (0,95 bassin pour 10 000 habitants) |  |
| **Lieu de pratique** | Piscine ou milieu naturel aménagé ou bassin mobileProfondeur : l’enfant ne doit pas avoir pied au fond | Piscine ou milieu naturel aménagé ou bassins aménagésProfondeur : l’enfant ne doit pas avoir pied au fond (1,20m de profondeur environ minimum) |
| **Nombre d’enfants par stage** | 12 personnes maximum par éducateur  | 10 enfants maximum par éducateur sauf adaptation au milieu scolaire (classes bleues) |
| **Encadrement** | Personnel qualifié pour enseigner l’apprentissage de la natation et assurer la sécurité des nageurs | Personnel qualifié pour enseigner l’apprentissage de la natation et assurer la sécurité des nageursPrioritairement par des personnes ayant reçu la formation « encadrant Aisance Aquatique » |
| **Validation en fin de stage** | Capacité à « Savoir Nager » attestée par la réussite au test du « Sauv’nage » validée par un évaluateur de l’Ecole de Natation Française. Tests passés sans recours à des dispositifs de flottaison.Possibilité de suivre un 2ème stage si nécessaire | Evaluation des acquis doit correspondre aux compétences décrites dans les 3 paliers (1). Evaluation continue ou en fin de stage. Evaluation passée sans recours à des dispositifs de flottaisonPossibilité de suivre un 2ème stage si nécessaire |
| **Licence assurance** | Les participants doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation (Ou Fédération membre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatique (CIAA)) pour assurance et validation des tests. (coût pris en charge). | Les enfants doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation pour assurance (hors temps scolaire) (coût pris en charge) |
| **Conditions financières** | Stages gratuits pour les participants | Stages gratuits pour les enfants |

1. 3 niveaux de compétence (des paliers) constituant un continuum sont distingués :
* Palier 1 : entrer seul dans l’eau ; se déplacer en immersion totale ; sortir seul de l’eau
* Palier 2 : sauter ou chuter dans l’eau ; se laisser remonter ; flotter de différentes façons ; regagner le bord et sortir de l’eau
* Palier 3 : entrer seul dans l’eau par la tête ; remonter aligné à la surface ; parcourir 10m position ventrale tête immergée ; se retourner et flotter sur le dos bassin en surface ; regagner le bord et sortir seul de l’eau
1. **Les modalités de dépôt des demandes**

Tous les projets devront être adressés à la **Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Natation** **(LBFCN)** qui porte le dispositif pour l’ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le choix des structures prestataires de la LBFCN se fait en lien avec les Service Départemental à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports (SDJES) et la Délégation Régionale et Académique à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports (DRAJES) et sous la coordination d’un Conseiller Technique Sportif.

Les projets peuvent être proposés à la Ligue de Natation jusqu’**au 15 Décembre 2022.**

**Contacts**

**Virginie RENARD** – Assistante administrative - Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Natation

mail : ligue@natationbfc.fr / Tel : 03 80 52 46 33

**Daniel PLANCHE** – Trésorier de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Natation

mail : planche.daniel@wanadoo.fr / Tel : 06 07 95 29 31

**Patrice LIBOZ** – Conseiller Technique Sportif (CTS) – Fédération Française de Natation

mail : pliboz@yahoo.fr / Tel : 06 63 51 18 89

**Sébastien MAILLARD** – Conseiller d’animation sportive DRAJES

mail : sebastien.maillard@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr / Tel : 07 88 44 39 18